

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 27 Septembre 2022**

| Nombre de Membres   |          |         |
|---------------------|----------|---------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 27                  | 26       | 26      |

Date de convocation  
21 Septembre 2022

Date de publication  
4 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept Septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absente : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 07\_27092022

**N° 07 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE CARBURANTS EN STATIONS SERVICES PAR CARTES ACCREDITIVES OU DELIVRANCE DE BON D'ENLEVEMENT**

**Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE**

La prestation de fourniture de carburants pour les besoins des Services municipaux a fait l'objet d'une consultation lancée selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur en application des articles L. 2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la Commande Publique.

Le marché comprend les prestations de fourniture et livraison réparties en 2 lots :

Lot 1 : Fourniture de gasoil et de sans Plomb pour les véhicules du service régie  
Lot 2 : Fourniture de gasoil et de sans Plomb pour les véhicules des autres services

Il s'agit d'un marché à bons de commande pour une durée d'un an et renouvelable 2 fois un an.

Après consultation et analyse, il est proposé de retenir l'offre de la société MOONGROUP SAS qui présente l'offre la mieux-disante pour chacun des deux lots au regard des critères de sélection fixés à savoir le prix pour 70% et la valeur technique (gestion des cartes, protection de l'environnement et maillage des points de livraison) pour 30%.

M. Pierre Frédéric MAITRE ne prend pas part au débat ni au vote. Nombre de votants 25.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 20 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à la société MOONGROUP SAS, la prestation de fourniture de carburants pour les besoins des Services municipaux, les lots 1 et 2 :

- 

Lot 1 : Fourniture de gasoil et de sans Plomb pour les véhicules du service régie

Lot 2 : Fourniture de gasoil et de sans Plomb pour les véhicules des autres services

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



Simone DEVAUX, secrétaire de séance



*Simone Devaux*